

11 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAST
(Eurolist)

Par courrier du 10 mai 2006, reçu le jour même, la société AGF Private Equity (87, rue de Richelieu - 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mai 2006, les seuils de 25% du capital et de 20% des droits de vote de la société CAST, et détenir pour le compte desdits fonds, 2 691 220 actions CAST représentant autant de droits de vote, soit 23,81% du capital et 19,04% des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
AGF Innovation 3	458 972	4,06	3,25
AGF Innovation 5	1 727 309	15,28	12,22
AGF Innovation 6	504 939	4,47	3,57
Total	2 691 220	23,81	19,04

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total d'actions et des droits de vote de la société CAST par suite d'une augmentation de capital résultant de la conversion d'obligations convertibles.

¹ Sur la base d'un capital composé de 11 304 640 actions représentant 14 135 279 droits de vote.